

Entente de supervision

(Les superviseurs doivent aussi remplir une demande de supervision à moins qu'ils ne figurent pas sur la liste des superviseurs approuvés.)



Information du demandeurs

Nom :	
Adresse :	
Courriel :	No de tél. :

À NOTER : À remplir par le demandeur et par le superviseur proposé. La relation de supervision entre le demandeur et le superviseur doit être libre de tout lien de dépendance.

Entente de supervision

entre _____ et _____
le superviseur proposé (en lettres moulées) *le demandeur (en lettres moulées)*

Le superviseur et le supervisé doivent tous les deux conserver une copie du présent contrat. Ce contrat peut être modifié au besoin, mais seulement à la suite d'une consultation.

Droits et responsabilités du supervisé et du superviseur

Responsabilités du supervisé	Responsabilités du superviseur
<ul style="list-style-type: none">Assister aux séances de supervision bien préparéEffectuer les travaux assignés.Poser des questions au superviseur sur ses difficultés et son progrèsPoser des questions et faire preuve d'ouverture à la rétroactionRemettre en question les idées d'une manière constructiveS'attendre du superviseur qu'il prenne les mesures convenues et fournisse des explications	<ul style="list-style-type: none">Assurer le bien-être des clients du supervisé et formuler des directives pour les clients à risqueÉtablir une relation de supervision et un tonus émotionnelAssurer le consentement éclairé pour tous les aspects de la supervisionClairement distinguer la supervision de la thérapieAssurer la compréhension des normes légales et éthiquesAssurer une bonne compréhension des rôles et des responsabilités de la part du superviséAssister aux séances de supervision bien préparéRépondre aux besoins en développement du superviséTraiter les objectifs d'apprentissage qui sont définisGérer l'agenda de manière généraleEnseigner des techniques et des méthodes d'intervention utilesRésoudre les problèmes avec le superviséObserver le supervisé dans sa pratique et lui offrir des mesures correctrices ou de soutien au besoinFournir de la rétroaction selon les exigences du CCTNB
Responsabilités des deux parties	
<ul style="list-style-type: none">Respecter le Code de déontologie et les Normes d'exercice du CCTNBAssurer un degré élevé de professionnalisme dans toutes les interactionsCerner les forces du supervisé et les mettre à profitMaintenir une assurance responsabilité professionnelle d'au moins 2 millions dollars	

Objectifs de la supervision

- Surveiller le travail de la personne supervisée et protéger le bien-être de ses clients.
- Bâtir l'identité professionnelle et la compétence de la personne supervisée.
- Permettre à la personne supervisée de remplir les critères du CCTNB concernant l'immatriculation et l'obtention d'une licence.
- Permettre à la personne supervisée de remplir les critères du CCTNB concernant l'adhésion & la supervision.

Exigences de la présente entente

- La superviseure ou le superviseur doit être approuvé par le CCTNB.
- Les heures de supervision peuvent être réalisées en personne, en mode virtuel ou selon une formule hybride combinant les deux.
- La supervision n'inclut pas la supervision entre pairs par une personne possédant des qualifications, un statut et une expérience équivalents.
- La superviseure ou le superviseur ne peut pas être un membre actuel ou ancien de la famille, ni toute autre personne avec laquelle une relation personnelle pourrait nuire à l'établissement ou au maintien d'une relation professionnelle appropriée.
- Les superviseures ou superviseurs occupant une relation administrative avec la personne candidate, dont le rôle comprend l'évaluation du rendement au travail ou de la gestion des dossiers, ne sont pas appropriés pour évaluer la qualité de la thérapie offerte à une personne cliente.
- Une superviseure ou un superviseur ne peut pas avoir agi comme superviseure ou superviseur de stage sur le site de pratique de la personne supervisée durant sa formation universitaire. Exception : Cette personne peut agir comme superviseure ou superviseur pour un maximum de 20 heures de supervision ou jusqu'au deuxième rapport de supervision, à condition qu'elle soit également une superviseure ou un superviseur approuvé par le CCTNB.

Raison d'être de la supervision

Fréquence et durée de la supervision :

- La supervision doit avoir lieu **au moins une fois toutes les 5 semaines pendant une heure**. Les superviseurs et superviseures peuvent augmenter la fréquence de la supervision en proportion des heures de contact direct de la personne supervisée avec le client ou la cliente, jusqu'à un **maximum d'une heure pour chaque tranche de 15 heures de contact direct avec le client ou la cliente**. Cela permet une supervision hebdomadaire lorsqu'une personne supervisée maintient une charge de cas importante.

Demandeurs ordinaires	
Total d'heures de counseling	2,000 heures
Contact direct avec les clients	800 heures
Heures de supervision	50 heures

La période globale de supervision doit s'étendre **sur au moins 2 ans et au maximum 5 ans**.

Attestation professionnelle

Nous avons lu la liste des exigences ci-dessus et acceptons de nous y conformer. Nous comprenons également et acceptons que la supervision ne peut débuter qu'une fois que la personne candidate a été officiellement admise au Collège.

Signature: _____ Date: _____
Signature du demandeur

Signature: _____ Date: _____
Signature du superviseur proposé